



Liberté • Égalité • Fraternité

PREFETE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau des usagers de la route

Affaire suivie par : Fabienne RENARD

Tél. : 02 37 27 70 70

Fax : 02 37 27 70 66

**ARRETE PORTANT CESSATION DE FONCTIONS DU REGISSEUR SUPPLEANT
AUPRES DE LA REGIE DE RECETTES DE LA PREFECTURE D'EURE-ET-LOIR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux règles d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dépense et de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être alloué aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'arrêté NOR:INTF1305429A du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n°3328 modifié du 13 décembre 1993 instituant la régie de recettes auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014094-0002 du 1^{er} avril 2014 modifié portant nomination d'un nouveau régisseur de recettes à la Préfecture et de ses suppléants ;

VU l'avis favorable émis le 04 avril 2017 par le Directeur régional des Finances publiques de la région Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Arrête :

Article 1er : Il est mis fin aux fonctions de Madame NACIHI Fouzia en qualité de régisseur suppléant auprès de la régie de recettes de la préfecture ainsi qu'à la délégation de signature qu'elle a reçu à cet effet.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir et M. Le Directeur régional des Finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : le présent arrêté entrera en vigueur le

07 AVR. 2017

CHARTRES, le
Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER